

GRANDIR À CHASSE

f Ville de Chasse-sur-Rhône / www.chasse-sur-rhone.fr

 Ville de Chasse-sur-Rhône



Une équipe à votre service	p. 4
L'Espace famille.....	p. 5
L'emploi du temps.....	p. 6
L'inscription scolaire.....	p. 7
L'inscription périscolaire	p. 8 - 9
L'accueil périscolaire.....	p. 10
Le transport scolaire.....	p. 11
La restauration scolaire.....	p. 12 - 13
Les écoles.....	p. 14 - 17
Infos Petite Enfance	p. 18
Le conseil des enfants.....	p. 19
Le centre social Paul Vittoz	p. 20 - 21
La culture pour les enfants et les jeunes	p. 22
1 enfant, 1 activité.....	p. 23

Calendrier
des
vacances
scolaires
2023-2024



Rentrée scolaire 2023	Lundi 4 septembre 2023
Vacances de la Toussaint	Du sam. 21 octobre au lun. 6 novembre 2023
Vacances de Noël	Du sam. 23 décembre 2023 au lun. 8 janvier 2024
Vacances d'hiver	Du samedi 17 février au lundi 4 mars 2024
Vacances de Printemps	Du samedi 13 avril au lundi 29 avril 2024
Vacances d'été	Samedi 6 juillet 2024



Chers parents d'élève,

Ce guide « Grandir à Chasse » doit vous apporter toutes les informations nécessaires à la rentrée scolaire 2023 de votre enfant dans les écoles de Chasse-sur-Rhône.

Cette année, **la moyenne d'élèves par classe va baisser dans l'ensemble des écoles de la commune** avec l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire Pierre Bouchard et malgré la fermeture d'une classe à l'école maternelle du Château.

En effet, malgré cette fermeture en maternelle, la baisse de naissances durant les années marquées par la pandémie diminue le nombre d'enfant par classe en maternelle de 22,6 à 21,6. Le nombre d'élèves par classe en élémentaire passera lui de 27,6 à 26,05 pour cette rentrée 2023.

Cette dernière est aussi marquée par **la dématérialisation totale des inscriptions aux différents services périscolaires.**

Comme depuis le début du mandat, l'objectif est ainsi de continuer à simplifier la vie des familles et leur organisation quotidienne.

Après deux années de travail avec les parents d'élèves et les acteurs éducatifs, cette rentrée 2023 sera aussi l'occasion **de mettre en œuvre les premières actions du projet éducatif de territoire (PEDT)** que nous avons construit ensemble.

De même, nous entamerons la deuxième année de fonctionnement de notre conseil d'enfants.

La première a déjà permis la réalisation de plusieurs projets dont une super tyrolienne au complexe sportif.

Enfin, les études concernant **l'extension et la rénovation notre école élémentaire**, le grand projet du mandat, devraient se conclure cette année.

Bonne rentrée 2023 à toutes et à tous !

Christophe Bouvier,
Maire de Chasse-sur-Rhône



UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Afin d'accueillir et de prendre en charge les 828 enfants et leur famille, nous avons organisé un service qui puisse être disponible et répondre à vos questions et vos besoins. Ce sont une cinquantaine d'agents communaux qui sont mobilisés quotidiennement.



COMPOSITION DU PÔLE

Bruno BODIN

Responsable du Pôle Enfance et Famille

Antoinette PROIA

Assistante administrative du Pôle Enfance et Famille

Angélique LENTILLON

Assistante administrative du Pôle Enfance et Famille et régisseuse

Samira TAYEB BEY

Coordinatrice périscolaire matin et soir et temps méridien

Elodie REVERCHON

Coordinatrice du périscolaire du temps méridien et transports scolaires

Christine LOPEZ

Coordinatrice du périscolaire du temps méridien et de l'entretien des équipements municipaux

Maxime BONNAMY

ETAPS (Éducateur territorial des activités physiques et sportives)

Hélène BILLIARD

Intervenante en musique

Adeline CONTRERAS

Intervenante artistique

Damien GOMEZ

Directeur de l'école de musique, Chargé de coordination culturelle



Pour nous contacter et/ou venir nous voir

Adresse postale :
Mairie Place Jean Jaurès
38670 Chasse-sur-Rhône
Tél. : 04 72 24 48 11

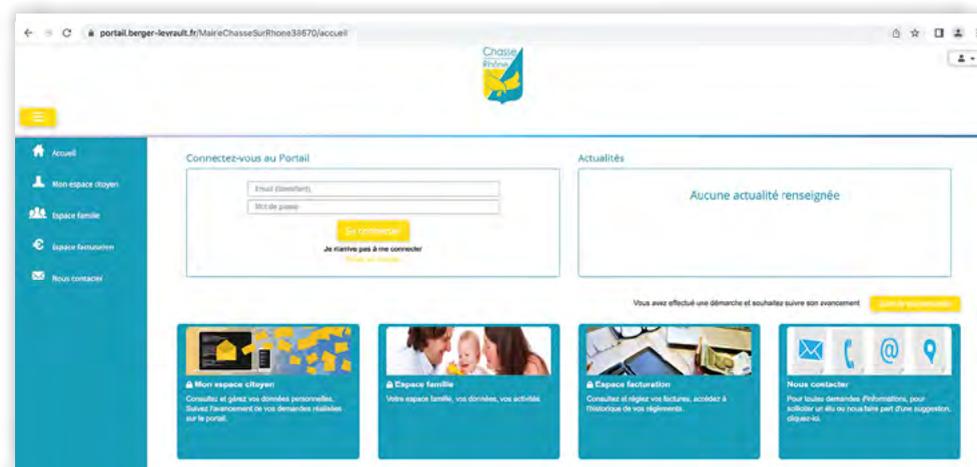
Lundi de 8h30 à 12h
Mardi de 8h30 à 12h
Mercredi de 13h30 à 17h
Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

L'ESPACE FAMILLE

Après l'inscription préalable, afin de proposer un système de réservation et de communication efficace et réactif, la mairie met gratuitement à disposition des familles un portail dédié.

Il permet de gérer ses réservations, ses données personnelles et propose une interface d'échanges. Cet espace permet d'avoir un suivi de sa facturation et de régler cette dernière.

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieChasseSurRhône38670/accueil>



Retrouvez l'interface du portail famille en flashant ce QR code :



Facilitez votre accès à l'espace famille pour une première inscription en consultant le tuto ci-contre



Facilitez votre accès à l'espace famille pour votre enfant déjà scolarisé en consultant le tuto ci-contre

Modalité de Paiements :

- Par chèque à l'ordre du Trésor public
- Par carte bancaire uniquement en ligne via le portail famille
- En espèce – uniquement aux heures de permanences du service scolaire

EMPLOI DU TEMPS

MATERNELLE

Accueil du matin	Temps scolaire	Temps méridien	Temps scolaire	Accueil périscolaire	
7h	8h30	11h30	13h30	16h30	18h

Les écoles maternelles accueillent les enfants 10 minutes avant le début de la classe soit à 8h20 le matin et à 13h20 l'après-midi.

Les parents ont la possibilité de récupérer leur enfant, inscrit à la garderie périscolaire de 16h30 à 18h à tout moment.

PLANNING

ELEMENTAIRE

Accueil du matin	Temps scolaire	Temps méridien	Temps scolaire	Étude du soir	
7h	8h30	11h30	13h30	16h30	18h

L'école élémentaire accueille les enfants 10 minutes avant le début de la classe soit à 8h20 le matin et à 13h20, l'après-midi.

Du lundi au jeudi, les parents peuvent récupérer leur enfant inscrit à l'étude, de 16h45 à 17h10, sinon, ils doivent attendre 18h et la fin de l'étude. Le vendredi, les parents peuvent récupérer leur enfant inscrit à l'accueil du soir, de 16h45 à 18h.

ATTENTION : Il n'y aura pas d'accueil périscolaire matin le jour de la rentrée scolaire, lundi 4 septembre. L'étude et le périscolaire du soir sont quant à eux maintenus.



L'INSCRIPTION SCOLAIRE

La scolarité à l'école est obligatoire à partir de 3 ans. Toutefois, l'école maternelle du Château peut accueillir les enfants l'année de leurs 2 ans (sous certaines conditions).

La première inscription scolaire de votre enfant nécessitera la constitution d'un dossier administratif commun comprenant également la préinscription à la restauration et au transport scolaire ainsi qu'aux temps périscolaires.

Elle se déroule en deux temps :

1 L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE À LA MAIRIE

Durant ses horaires d'ouverture (p2) le service scolaire vous accueille avec ou sans rendez-vous. Il vous sera demandé de présenter la copie des pièces justificatives suivantes :

Un justificatif de l'autorité parentale

- copie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné) ;
- ou copie de l'acte de naissance avec filiation ;
- et (le cas échéant) copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale.

Un justificatif de vaccination

- Copie de la page de vaccination obligatoire (DT polio) du carnet de santé.

Un justificatif de domicile*

- Copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois.

*Cas particulier des personnes hébergées chez un tiers : contacter le service scolaire

2 L'ADMISSION À L'ÉCOLE AUPRÈS DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE

A l'issue de votre démarche, il vous sera délivré le certificat d'inscription scolaire indiquant l'école où est affecté votre enfant. Ce certificat sera à présenter au directeur d'école. Si l'école de secteur ne dispose plus de places, l'enfant est inscrit en liste d'attente et les parents sont avertis ultérieurement de l'école d'affectation.

LA DÉROGATION SCOLAIRE

Toute demande de dérogation de droit est accordée conformément à l'article L212-8 du code de l'éducation. De façon exceptionnelle, une dérogation à la carte scolaire au sein et hors de la collectivité peut être accordée, à la demande de la famille et dûment motivée. Les demandes de dérogation doivent être déposées en mairie. La réponse est donnée par la mairie de votre domicile par courrier avec le certificat d'inscription scolaire. Lorsque la dérogation est accordée, il faut ensuite se présenter à l'école.

La commission d'étude des dossiers de dérogation scolaire se réunit au printemps. Toute demande de dérogation passée cette date ne pourra être étudiée.

L'INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

(Accueil matin et soir, restauration, transport, étude)

A la demande des parents d'élève et après travail avec leurs représentants élus, nous vous proposons de supprimer les campagnes d'inscriptions comme les années précédentes.

NOUVEAUTÉ :

La Municipalité de Chasse-sur-Rhône est heureuse de vous informer qu'à partir de la rentrée 2023-2024 les inscriptions pour les services municipaux (restauration scolaire, périscolaire, étude, et transport scolaire) seront dématérialisées via le portail famille.

ATTENTION : Vous avez jusqu'au 14 juillet 2023 pour réaliser ces démarches.

Pour les familles DÉJÀ INSCRITES :

- Aucun changement, vous devez vous connecter sur votre compte famille
 - **Voir tutoriel page 5**
- Vérifier si les informations saisies concernant l'inscription aux activités (horaires, jours, activités) sont correctes.
- Si vous constatez une anomalie vous pouvez procéder à la modification ou contacter le service scolaire.
- Une confirmation d'inscription sera adressée automatiquement par mail.

Pour les familles NON-INSCRITES :

- Pour la création d'un compte (1^{ère} utilisation) vous devez vous connecter sur le site de la Mairie de Chasse-sur-Rhône onglet « portail famille »
Voir tutoriel page 5

Pour vous aider à compléter le dossier d'inscription aux services municipaux un support vous sera transmis ultérieurement.

ATTENTION

Certaines activités ont des capacités d'accueil limitées tout dossier incomplet (manque justificatif CAF, coordonnées manquantes...) ne pourra être traité et sera mis en attente par nos services.



Flashez-moi
pour un accès direct
au Portail famille



En complément, pour toutes les familles :

Les documents à fournir sont :

- copie de livret de famille (si changement de situation)
- carnet de vaccinations à jour (vaccin DT Polio-tétanos à jour) pour un enfant qui n'a pas été inscrit en 2021-2022
- justificatif de domicile (si changement d'adresse)
- 2 photos d'identité si transport (si pas de transport 1 photo qui servira pour la restauration)
- attestation CAF (de moins de 3 mois) à joindre obligatoirement, en absence d'une attestation conforme, le tarif maximum sera appliqué

Pour rappel, aucun enfant ne sera accepté aux différents services sans qu'un dossier n'ait été dûment rempli et retourné.

Pour les familles ne pouvant faire l'inscription de manière dématérialisée, les dossiers seront à rendre en mairie pendant les horaires de permanence ou dans la boîte aux lettres.

**Pour toutes questions vous pouvez contacter le service enfance famille : tél. : 04 72 24 48 11
Mail : service.scolaire@chasse-sur-rhone.fr
ou via le portail famille**

Séance aux scolaires du spectacle « Circo Plumo » de la saison culturelle



L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les horaires :

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis
 Matin : 7h à 8h30
 Après-midi : 16h30 à 18h

Les lieux d'accueil :

- Ecole maternelle : Georgelières, Château, Barbières
- Ecole élémentaire : Pierre Bouchard (uniquement le matin, et le vendredi soir)



L'INSCRIPTION

Les familles peuvent inscrire et désinscrire leur enfant via le portail famille **dans les délais notés au règlement intérieur**

(3 jours avant). En dehors de ces délais, un accueil de dépannage pourra être réalisé à titre tout à fait exceptionnel.

Si un enfant est inscrit ou annulé au cours de la semaine, les animateurs concernés seront automatiquement informés. Les parents doivent appeler le service enfance famille si l'enfant est absent.



Etude gratuite

Pour les élèves de l'école élémentaire Pierre Bouchard, il est proposé un temps d'étude (lundi, mardi et jeudi soir) après la classe, encadré par des enseignants ou animateurs (rémunérés par la commune) afin de faire les devoirs.

ACTIVITES



Horaires : 16h30 – 17h10 : temps libre dans la cour (possibilité de récupérer son enfant à partir de 16h45)

17h10 – 18h : accueil dans les classes

Afin de favoriser les conditions d'apprentissage des enfants, **il est impossible de les récupérer durant le temps d'étude.**

Tableau des tarifs : accueil périscolaire



Tranche de quotient familial	Prix 1er enfant	Prix 2ème enfant (-30%)	Prix 3ème enfant et plus (-50%)
-400	0,60€	0,42€	0,30€
401 à 600	0,70€	0,49€	0,35€
601 à 750	0,80€	0,56€	0,40€
751 à 900	1,20€	0,84€	0,60€
901 à 1350	1,60€	1,12€	0,80€
+ 1350	2,00€	1,40€	1,00€

LE TRANSPORT SCOLAIRE

La municipalité propose un service de transport scolaire en bus avec un personnel encadrant formé, permettant à chacun des enfants de se rendre en sécurité à l'école.

Il permet d'assurer les trajets suivants :
 Domicile - Ecole : 8h30 - 13h30
 Ecole - Domicile : 11h30 - 16h30

ATTENTION
 l'inscription au transport scolaire est annuelle et non dématérialisée.
 Documents téléchargeables sur le portail famille.

ATTENTION CHANGEMENT

les enfants devront être inscrit pour chaque trajet.

Toute absence ou présence non-prévue de vos enfants aux services des transports doit impérativement être signalée 1 semaine **à l'avance par le biais du portail famille. En dehors de ce délais, merci de prévenir le service par mail ou par téléphone.**

Ceci nous permettra de savoir qui doit prendre le bus quel jour et d'appeler les parents en cas de problèmes, d'identifier les absences ou des enfants qui auraient oublié de prendre le bus. Les parents doivent appeler le Service Enfance Famille si l'enfant s'absente durant la journée (en cas de maladie par exemple).

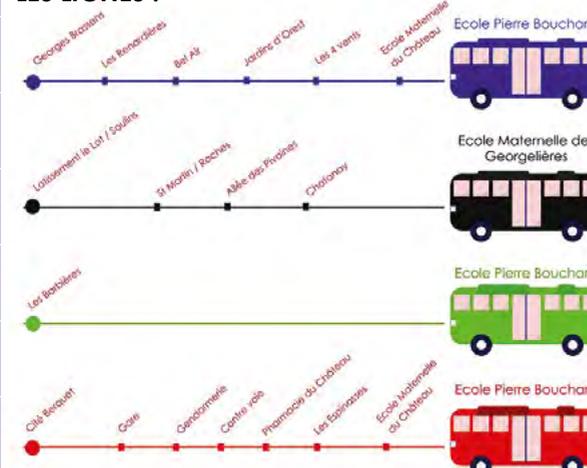
Pour toutes questions, vous pouvez contacter le service scolaire au 04 72 24 48 11 et en cas d'urgence uniquement joindre Mme Elodie REVERCHON coordinatrice du transport au 07 86 98 88 30.

Les bus fonctionnent 4 jours par semaine.

Voir tarifs en flashant le QR code ci-contre



LES LIGNES :



LA CARTE DE BUS

L'abonnement est annuel et doit être réglé en début d'année scolaire. Il est impératif que chaque enfant présente sa carte de transport à l'animateur de son bus à chaque montée. Les parents choisissent un arrêt unique à leur convenance pour toute l'année scolaire.

Attention : fusion des lignes bleues et noires uniquement sur le temps méridien de 11h30 et 13h20.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le temps de pause méridienne est un moment important dans la journée d'un écolier.

Afin de permettre que ce temps soit un moment de détente et de découverte, la commune a mis en place une équipe composée d'animateurs et ATSEMS qui sont chargés d'accompagner les enfants durant la pause méridienne.

Le repas est l'occasion de participer à l'éducation au goût des enfants.

Les enfants des écoles Pierre Bouchard et Georgelières sont accueillis au restaurant Joseph Domeyne tandis que ceux des écoles du Château et des Barbières sont accueillis au Château.

Réservation possible 3 jours avant le repas !

- Par téléphone ou via le portail famille
- Uniquement avant 12h pour le dernier jour ouvert à la réservation
- Sous réserve des places disponibles

Pour nous joindre : tél. 04 72 24 48 11 ou via le portail famille.

Adresse mail : service.scolaire@chasse-sur-rhone.fr



RESTAURATION



12

PROCÉDURE SPECIALE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Afin d'établir un protocole de prise en charge sécurisé et conforme aux préconisations médicales pour chaque enfant, les parents d'un enfant porteur d'une allergie alimentaire seront reçus par notre équipe afin de mettre en œuvre un PAI.

Vous devez prendre contact avec la coordinatrice madame Samira TAYEB BEY au 06 21 69 79 91 pour le protocole en cas d'allergie alimentaire.

Apport du panier repas en boîte hermétique « spécial micro-ondes », étiqueté au nom de l'enfant et placé dans un sac isotherme ;

- Le panier sera constitué d'au moins un plat de résistance à réchauffer et d'un dessert ;
- La température d'arrivée à l'école sera inférieure à 10° ;
- Le panier repas sera déposé par le parent, dès le matin, auprès du personnel du restaurant scolaire qui s'assurera du respect des conditions de réception citées ci-dessus et le déposera dans un lieu réfrigéré.

Si une anomalie est constatée, les parents seront avisés afin qu'ils y remédient et se conforment à la procédure évoquée ci-dessus.

ATTENTION : En cas d'incident dû à l'ingestion d'un aliment, la responsabilité de la commune ne saurait être engagée. Devant tout signe de réaction, si bénin soit-il, les surveillants contacteront le SAMU, les parents seront avisés afin qu'ils y remédient et se conforment à la procédure évoquée ci-dessus.

L'enfant déjeunera dans la salle de restauration parmi les autres enfants : le personnel surveillant réchauffera le plat à l'aide d'un micro-onde et les boîtes hermétiques seront remises à l'enfant. La famille se chargera de les nettoyer.

Aucun aliment ne sera servi aux enfants en dehors des denrées fournies par la famille.

TABLEAU DES TARIFS : RESTAURATION SCOLAIRE



Tarif par quotients familial	
QF 0 € - 400 €	: 1 € prix du repas
QF 401 € - 600 €	: 2 € prix du repas
QF 601 € - 750 €	: 2,40 € prix du repas
QF 751 € - 900 €	: 2,80 € prix du repas
QF 901 - 1 350 €	: 3,50 € prix du repas
< 1 351 €	: 3,90 € prix du repas

Tarif extérieur à la Ville ou hors délais, le repas est fixé à 4,80 € - PAI : 0,50 centimes le repas

A titre informatif, le coût pour la commune d'un repas servi à la cantine, avant la participation des familles, se situe entre 10 et 12 €.

13

LES ÉCOLES

PRÉSENTATION DES ÉCOLES

<u>Ecole maternelle</u>	<u>Ecole maternelle</u>	<u>Ecole maternelle</u>	<u>Ecole élémentaire</u>
le Château	les Barbières	les Georgelières	Pierre Bouchard
Angélique CIVARD	Patricia CHARLES	Jean-Sylvain ROUQUIER	Philippe HOSSELET
Directrice	Directrice	Directeur	Directeur
04 78 07 90 32	04 78 07 90 49	04 78 07 90 55	04 78 07 90 37

CLASSE ULIS

Depuis l'année scolaire 2021-2022, l'école Pierre Bouchard bénéficie d'une classe ULIS. Les ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) sont des dispositifs permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui nécessitent un enseignement adapté et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

PRATIQUE SPORTIVE A L'ÉCOLE

Un agent de la mairie intervient à temps plein au sein de l'école Pierre Bouchard. Il est en charge de l'EPS. Les classes sont accueillies au sein des équipements sportifs de la commune. Des projets sportifs sont également menés tout au long de l'année scolaire (cross solidaire des écoles, rencontres USEP, journées sportives, USEP maternelle, vélo citoyen...)

Parallèlement, des ateliers tir à l'arc sont mis en place sur le temps méridien à destination des CM2.

L'intervenant sportif, Maxime BONNAMY, participe également aux classes découvertes des CP et classes de neige des CM1 en tant qu'encadrant logistique et pédagogique.

Un blog a été créé afin de valoriser et rendre visible les actions et interventions en EPS.

<https://epsPierrebouchard.home.blog/>



PRATIQUE MUSICALE A L'ÉCOLE

Des interventions d'éducation musicale sont proposées par l'école de musique aux enfants et enseignants des écoles de la ville. En parallèle, un projet d'art visuel est mené par les enseignants. Au-delà du projet d'éducation artistique et culturelle, un travail autour de l'événement « Chasse en Lumières » permet également de faire le lien entre deux années scolaires ; le travail entamé en avril étant poursuivi à la rentrée de septembre.

De plus, il fait la passerelle entre les écoles maternelles et l'élémentaire, du fait que les grandes sections poursuivent le projet à la rentrée du CP avec l'intervenante musique du groupe scolaire Pierre Bouchard.

Toutes ces actions se finalisent début décembre avec la participation des enfants des écoles maternelles et de CP lors de « Chasse en Lumières ».

Damien GOMEZ
Directeur Ecole de Musique

Chers parents

Je suis Hélène BILLIARD, intervenante en musique au groupe scolaire Pierre Bouchard et professeur de clarinette à l'école de musique de la ville.

Je mène des séances d'éveil et de pratiques musicales collectives en collaboration avec les équipes enseignantes du CP au CM2.

Chaque semaine, votre enfant sera initié aux pratiques musicales collectives : pratiques vocales et/ou instrumentales.

Nous mettons en œuvre des projets musicaux avec différents partenaires et structures du territoire afin de permettre à tous les enfants d'avoir un accès diversifié à la musique.

Ainsi, tout au long de sa scolarité, votre enfant aura différents temps dédiés à la musique : classe orchestre, participation à jazz à Vienne, créations musicales, projets avec l'école de musique, concerts à l'auditorium de Lyon, création de spectacle etc.

Enfin, nous mettons aussi en place des projets pluri-artistiques avec les différents intervenants du groupe scolaire. Musicalement



Hélène

LES ÉCOLES

PRATIQUE ARTISTIQUE A L'ÉCOLE

L'atelier d'Art visuel au sein du groupe scolaire Pierre Bouchard est un espace unique où Adeline CONTRERAS, plasticienne, y propose des expériences artistiques, riches et diverses : dessin, peinture, gravure et sculpture. A travers la découverte de l'histoire de l'art chaque élève explore, apprend à regarder, se questionner et échanger autour d'une œuvre, d'une démarche artistique.

Des thèmes différents sont proposés chaque année en collaboration avec les enseignants et leur projet de classe, les projets culturels de la ville, les évènements artistiques du secteur.

Chaque semaine tous les élèves de l'école ont accès à un enseignement artistique, découvre le travail d'artistes, expérimentent et apprennent les techniques propres aux arts plastiques, prennent le temps de créer.

Au cours de l'année, des temps forts sont mis en place : rencontres d'artistes au sein de l'atelier, visites de musées, participation à des évènements artistiques, expositions. Certains projets se font en collaboration avec les intervenants sport et musique de l'école.



CLASSE DE NEIGE / CLASSE VERTE

Chaque année scolaire est marquée par les traditionnelles classes de découverte. L'école Pierre Bouchard et la mairie font partir les élèves de CP et CM1 pour un séjour autour du « Monde de la Montagne ».



Villard de Lans et le centre du Vercors les accueillent habituellement dès le mois de septembre et au mois de mars. Cette année, en raison de travaux au centre, la classe verte se déroulera à quelques kilomètres à Autrans (38).

Le bâtiment hôte est idéalement situé et conçu pour une semaine sereine et bénéfique aux enfants.

L'encadrement est renforcé avec la présence de l'enseignant référent de la classe, de l'ETAPS de la commune (Maxime) et de 2 animateurs du centre par classe pour les temps de vie quotidienne.

Cohésion, esprit de classe, autonomie, goût de l'effort sont notamment les objectifs recherchés... Randonnée, découverte de la faune et de la flore, ferme pédagogique, ski de piste, biathlon sont une partie des outils utilisés...

Ces découvertes, savoirs et autres apprentissages seront le fil conducteur de l'année scolaire. Outre ces découvertes, ces projets sont un moyen important pour les enseignants de connaître leurs élèves et le groupe classe. Ces moments partagés sont révélateurs des caractéristiques scolaires et sociales. Ils vont permettre aux équipes pédagogiques d'affiner et comprendre leurs élèves aussi bien dans leurs difficultés que dans leurs capacités.

La cohésion de groupe est également un des objectifs développés et recherchés. La vie en collectivité est vectrice du « vivre ensemble » à travers tous ces moments importants de la vie quotidienne (repas, chambres, temps d'animation...).

Les enfants vivent une expérience sociale riche et intéressante pour leur avenir.

Enfin, ces classes de découverte sont les fondements de l'année scolaire. Que le séjour se déroule en début d'année ou milieu d'année, les enseignants vont s'appuyer largement dessus durant l'année en préparant ou en réinvestissant au sein des différentes disciplines scolaires les contenus travaillés à Villard-de-Lans.



INFOS PETITE ENFANCE

Vous recherchez un mode de garde ? Rendez-vous sur le site de Vienne Condrieu Agglomération qui gère la crèche et le relais d'assistantes maternelles. FLASHEZ-MOI



Retrouvez également l'ensemble des infos et contact pour les crèches, le relais des assistantes maternelles, les ateliers parentalités ici, sur le site de la Mairie. FLASHEZ-MOI

LE CONSEIL DES ENFANTS

Le premier Conseil des Enfants de l'Histoire de la commune a été lancé en septembre 2022. 14 élèves de CM1 et CM2 ont été élus par tirage au sort. Ce conseil doit permettre de faire participer les enfants à la vie municipale, leur permettre de réaliser des projets collectifs qu'ils auront eux-mêmes choisis, et bien sûr les sensibiliser à notre vie civique et institutionnelle.



Il a pour objectifs principaux de :

Donner la parole aux enfants et la prendre en compte.

Permettre aux enfants de participer à la vie de la commune via des projets d'intérêt collectif et à dimension sociale et environnementale.

Favoriser l'accès à la citoyenneté.

Le Conseil des Enfants peut mettre en œuvre des projets et transmettre au Maire ainsi qu'au Conseil municipal des propositions visant à améliorer la vie de la commune.

Il a également une mission d'information auprès des autres enfants de la commune sur ses actions. Il peut aussi être consulté par l'équipe municipale sur tout projet. Enfin, le Conseil des Enfants participe aux commémorations officielles de la commune.

Il est composé de 2 représentants d'élèves par classe de CM1 et CM2 (1 fille et 1 garçon par classe) soit 14 élèves en 2022. La première année les CM2 ont un mandat d'un an uniquement et les CM1 sont élus pour 2 ans.

En 2022, une dizaine de séances du conseil a permis entre autres de faire émerger des projets comme la pose de nichoirs dans l'école élémentaire, un temps d'animation intergénérationnel avec le club des anciens de la MJC ou la mise en place d'une tyrolienne au complexe sportif.

À la rentrée 2023, la moitié du conseil des enfants sera renouvelée en intégrant les nouveaux CM1 lors du conseil municipal du 25 septembre 2023.



CENTRE SOCIAL PAUL VITTOZ

LE CENTRE DE LOISIRS DE 3 À 17 ANS

Il accueille vos enfants de 3 à 17 ans. Activités sportives, culturelles et grands jeux sont au programme !

Au centre de loisirs, les enfants apprennent et découvrent en s'amusant, tout au long de l'année :

- Les mercredis de 8h30 à 17h30
- Les vacances scolaires (les jours ouvrables du lundi au vendredi) de 8h30 à 17h30

Un accueil de 7h à 8h30 à l'école des Barbières (tarif selon le quotient familial) vous est proposé avant l'ouverture du centre de loisirs.

Inscription à l'accueil du centre social, **4 formules possibles** :

1 En demi-journée (matin ou après-midi)
8h30-9h à 11h30-12h ou
13h30-14h à 17h-17h30.

2 En demi-journée avec repas (matin + repas)
8h30-9h à 13h30-14h

3 En journée complète (matin + repas + après-midi)
8h30-9h à 17h-17h30

4 En journée sans repas (matin + après-midi)
8h30-9h à 11h30-12h et
de 13h30-14h à 17h-17h30

5 groupes pour l'accueil de loisirs :
3 ans / 4-5 ans / 6-7ans /
8-10 ans/11-17 ans

ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

Début des activités le 6 septembre 2023
Fin des activités le 3 juillet 2024

ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

• **Les vacances de Toussaint**
Du lundi 23 octobre au vendredi
3 novembre 2023

• Les vacances de Noël

Du lundi 26 décembre au vendredi 29 décembre 2023

Fermeture du Centre Social du mardi 2 au vendredi 5 janvier 2024

Réouverture le lundi 8 janvier 2024.

• Les vacances d'hiver

Du lundi 19 février au vendredi 1^{er} mars 2024

• Les vacances de printemps

Du lundi 15 avril au vendredi 26 avril 2024

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE PRIMAIRE (aides aux devoirs)

Pour chaque élève, un soutien individualisé est proposé, au Centre Social, pour l'accompagnement au travail scolaire, ainsi que des ateliers de sensibilisation culturelle.

Ce dispositif est porté par le centre social sur la commune en partenariat avec l'école Pierre Bouchard et le collège Grange.

Les enfants scolarisés en primaire sont accueillis de 16h30 à 18h, les collégiens sont accueillis de 18h à 19h30, du lundi au jeudi, hors vacances scolaires.

Le « CLAS » c'est aussi un accompagnement des familles dans la réussite scolaire et éducative des enfants.



JEUNESSE

Ateliers Jeux de société sont organisés au collège Grange les lundis et jeudis de 12h à 14h, ces ateliers sont ouverts à tous et gratuits.

Permanence jeune, au centre social les mardis de 18h à 20h et les jeudis de 18h à 21h, hors vacances scolaires. Autour d'un babyfoot et d'une PlayStation, nous proposons un temps convivial pour permettre d'échanger autour de différentes thématiques. Gratuit et ouvert à tous.

Documents à fournir :

- Votre Attestation d'allocataire CAF avec votre quotient familial
- Le nom de la mutuelle qui complète les remboursements de la sécurité sociale
- Dernier avis d'imposition sur le revenu
- Attestation d'assurance scolaire
- Le carnet de santé de ou des enfants

OUVERTURES HABITUELLES DE L'ACCUEIL POUR LES INSCRIPTIONS

Le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Contact et information

au Centre social :
tél. 04 78 73 86 22

accueil@centresocial-chasse.fr
direction@centresocial-chasse.fr

LE COIN DES PARENTS

Le coin des parents est un lieu de réflexion et de parole pour s'interroger sur sa place, son rôle de parent et sur un fonctionnement familial.

L'animation du coin des parents se fait par la CESF du centre social, la directrice de l'école maternelle et un intervenant spécialisé qui apporte des compétences particulières d'animation, d'appui technique, ou encore d'orientation.

Accueillir, informer, écouter et orienter sont les différentes missions que mènent les professionnels du coin des parents et proposent ainsi des échanges entre parents pour éviter l'isolement parental et favoriser l'entraide, le partage d'expériences.

Ce groupe de parole se déroule une fois par trimestre sur un thème défini en amont avec l'ensemble des acteurs.

Pour l'instant le coin des parents est mis en place dans les écoles du château et des Barbières.



LA CULTURE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

La Micro-Folie de Chasse-sur-Rhône, c'est quoi ?

C'est tout d'abord un musée numérique, entièrement gratuit, qui donne une porte d'entrée vers les plus grands musées du monde ! A travers les visites libres où lors de conférences thématiques, venez percer les secrets de plus de 5 000 œuvres de 100 musées et institutions nationales et internationales. Mais c'est aussi un espace de **réalité virtuelle**, avec des contenus immersifs à 360°. A chaque ouverture de la Micro-Folie (un week-end par mois), en plus de l'accueil de la totalité des classes, nos deux médiatrices vous proposent également **des Renc'Art**, activités et ateliers à faire en famille. Demandez le programme !



Saison culturelle

Tout au long de l'année, la saison culturelle municipale vous propose des spectacles pour petits et grands, gratuits pour les - de 12 ans. Danse, musique, théâtre, art de rue... une programmation riche et variée, pour tous les goûts. Des spectacles « jeunes publics » sont également proposés, ainsi que des séances spécialement réservées aux scolaires, afin de donner à chacun un accès à l'éducation artistique et culturelle.

Programme complet sur <http://www.chasse-sur-rhone.fr>

Damien Gomez, Coordinateur culturel



1 ENFANT, 1 ACTIVITÉ

La mairie souhaite permettre à chaque enfant de s'inscrire à l'activité sportive ou culturelle de son choix. C'est pourquoi, elle prend en charge une partie du montant de l'inscription en fonction des revenus des parents.

Pour qui ?

Tous les enfants de 3 à 18 ans, domiciliés sur la commune.

Pour quoi ?

Toutes les activités sportives ou culturelles proposées sur la commune ou n'existant pas à Chasse-sur-Rhône (exemple : équitation, natation).

Montant de l'aide ?

L'aide par enfant est d'un montant de 17, 21 ou 25 euros en fonction des revenus (cumulable pour chaque enfant d'une même famille et cumulable avec l'aide du Département et de la Région).

Comment faire ?

Présentez-vous en mairie avec l'avis d'imposition, le livret de famille et le montant des allocations perçu par la CAF. Une carte vous sera alors remise. Elle vous permettra, lors de l'inscription auprès de l'association choisie, de bénéficier immédiatement de la réduction. Pour les activités extérieures à la commune, rajoutez une attestation d'inscription et un relevé d'identité bancaire. La participation municipale sera dans ce cas remboursée aux parents après l'inscription.

ACTIVITES



LES DOCUMENTS À FOURNIR

Pour bien remplir vos différents dossiers d'inscription, voici la liste des documents nécessaires :

INSCRIPTION AUX ACCUEILS PERISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE (DÉMATÉRIALISÉE)

- Carnet de santé (vaccin DT Polio - Tétanos à jour)
- Livret de famille et/ ou acte de naissance moins de 3 mois
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

INSCRIPTION SCOLAIRE

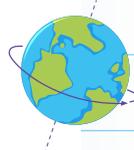
- Certificat d'inscription de la Mairie
- Copie du carnet de santé
- Certificat éventuel de radiation de l'ancienne école

TRANSPORT SCOLAIRE (INSCRIPTION NON DÉMATÉRIALISÉE)

- Document d'inscription téléchargeable via le portail famille ou à retirer en Mairie.
- Attestation CAF de moins de 3 mois avec Quotient Familial
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Livret de famille
- Une photo par enfant



UNE URGENCE, UNE QUESTION : QUI APPELER ?



Angélique
LENTILLON



Antoinette
PROIA

Secrétariat

(Inscriptions, désinscriptions portail familles, renseignements)

Contact : 04 72 24 48 11

service.scolaire@chasse-sur-rhone.fr



**Référente étude + pause méridienne
Château-Barbières :**

(en cas d'urgence)

Christine LOPEZ

Contact : 06 46 00 64 78



**Référente transport + pause méridienne
Georgelières-Pierre Bouchard :**

(en cas d'urgence)

Elodie REVERCHON

Contact : 07 86 98 88 30



**Référente accueils périscolaires
matin et soir + pause méridienne
Georgelières-Pierre Bouchard :**

(en cas d'urgence)

Samira TAYEB BEY

Contact : 06 21 69 79 91